

Fermeture des bars à 1 h à Lille : la justice débout les professionnels de la nuit

La Voix du Nord, 3 avril 2015



De nombreux bars de nuit sont mobilisés depuis plusieurs mois contre les nouveaux horaires de fermeture. PHOTO ARCHIVES STÉPHANE MORTAGNE

L'UMIH et le SNEG & Co, deux syndicats patronaux, et huit bars voulaient la suspension des récents arrêtés de la mairie et de la préfecture. Le tribunal administratif a rejeté leur demande, le 19 mars. Il doit encore statuer sur le fond.

Dans leur combat judiciaire contre la fermeture des bars à 1 h, les professionnels de la nuit ont perdu une manche. Fin février, l'UMIH (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) et le SNEG & Co (syndicat national des entreprises gais) avaient attaqué l'arrêté municipal de Martine Aubry, pris le 31 décembre dernier : les bars bénéficiant d'une dérogation horaire ne peuvent désormais ouvrir jusqu'à 3 h que trois soirs (jeudi, vendredi, samedi) au lieu de sept. Du dimanche au mercredi inclus, la fermeture est limitée à 1 h. La maire de Lille a invoqué la lutte contre les débordements nocturnes (nuisances, insécurité...) afin de justifier cette mesure.

Le référé a échoué

Pour le moment, aucun retour en arrière n'est possible. Le tribunal administratif de Lille a rejeté, le 19 mars, la requête de l'UMIH et du SNEG & Co. Les organisations patronales réclamaient la suspension de l'arrêté de Martine Aubry, en attendant son annulation. Elles avaient choisi une procédure rapide en référé. Une urgence motivée, selon elles, par les conséquences économiques des restrictions horaires : « *la fermeture de nombreux débits de boissons et la destruction d'emplois.* » La justice n'a donc pas été convaincue.

Mais la partie n'est pas finie. Thierry Grégoire, président régional de l'UMIH, annonce que le jugement sera contesté devant le « *Conseil d'État* ». De plus, le tribunal ne s'est prononcé que sur

l'urgence. Il doit statuer au fond sur la légalité de l'arrêté, ce qui prendra plusieurs mois. Dans une offensive conjointe avec les syndicats patronaux, huit bars avaient intenté des recours contre les arrêtés préfectoraux individuels ayant entériné les nouveaux horaires. Ils ont également été déboutés. Là aussi, une décision sur le fond sera rendue.

La dialogue a repris avec Martine Aubry

Les restrictions de Martine Aubry sur les horaires des bars ont abîmé ses relations avec les professionnels de la nuit, qui dénoncent une mesure « *sans concertation*. » « *Le dialogue a été rompu de façon unilatérale* », insiste Thierry Grégoire, président régional de l'UMIH. Les professionnels voulaient rencontrer la maire de Lille. Elle les a reçus la semaine dernière. « *Il n'y a pas eu d'annonces, indique Thierry Grégoire. Elle semble vouloir nous remettre autour de la table, tant mieux. On veut un retour en arrière sur les horaires* ».

BENJAMIN DUTHOIT

Source : <http://m.lavoixdunord.fr/region/fermeture-des-bars-a-1-h-a-lille-la-justice-deboute-ia19b0n2752247>